

# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne  
et gendarmerie pour la zone de défense et de  
sécurité Ouest

## Décision n° 35264 du 7 décembre 2021 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité ouest

NOR : INTJ2130770S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 34571 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 (NOR : INTJ2130616S),

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

<b>Grannec</b>	Frédéric	NIGEND : 160 638
----------------	----------	------------------

### Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

<b>Seingier</b>	Alain	NIGEND : 126 564
<b>Sorlin</b>	Stéphane	NIGEND : 148 780

### Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

<b>Duval</b>	Morgan	NIGEND : 200 048
<b>Schoellkopf</b>	Elvis	NIGEND : 248 229
<b>Duval</b>	Quentin	NIGEND : 337 182
<b>Adet</b>	Mathieu	NIGEND : 318 452

### Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

<b>Collier</b>	Quentin	NIGEND : 315 898
<b>Alborch</b>	Julien	NIGEND : 366 696
<b>Garnier</b>	Sevan	NIGEND : 361 859
<b>Bialy</b>	Nicolas	NIGEND : 349 840

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 décembre 2021.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie de Bretagne  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*

P. Sauvegrain

